

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 3 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

PROCURATIONS : 6

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-49

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE - Jérémie VIAL - Annie MONNERY - Kenan SOLMAZ - Maria-Dolorès THUDEROZ - Emilie RATTON - Michaël DUCHAINE - Fatima BENKHEIRA - Geneviève TABARET - Clémentine FIGUET - Fabrice LARIEL - Sébastien MECHAIN - Corinne JOURDAN - Mégane JOURDAN - Jean-Pierre PODKOWA - Hélène TALARCZYK - Jean-Michel PEROUZE - Marlène CAPONI - Philippe MEYNIER - Marie-Christine ROSTAING - Mathias LAUNEY - Lucile CASSASSOLLES - Laurent BROSSSELIN.

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Patrick BERTHON (pouvoir à Yannick PAQUE) - Aurélie MARQUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Patrick RAMON (pouvoir à Michaël DUCHAINE) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jérémie VIAL) - Loutfi BOUJILA (pouvoir à Lucile CASSASSOLLES) - Magalie AÏDI (pouvoir à Laurent BROSSSELIN).

Étaient absents excusés : néant

Madame Clémentine FIGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Adhésion au groupement de commandes TE38 pour la fourniture de gaz naturel et services associés

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés proposée par le syndicat d'énergies TE38,

CONSIDÉRANT que TE38 propose à la commune de BEAUREPAIRE d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel et de services associés afin de mutualiser les besoins, d'optimiser les procédures d'achat et d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses,

CONSIDÉRANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes conclue pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorise** l'adhésion de la commune de BEAUREPAIRE au groupement de commandes coordonné par TE38 pour la fourniture de gaz naturel et services associés,
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer, notifier et exécuter les accords-cadres et marchés subséquents et actes d'exécution correspondants pour le compte de la commune dans le cadre du groupement de commandes et conformément aux dispositions de la convention constitutive et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **Autorise** les agents habilités par TE38 et le titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mandaté par TE38, à recueillir les données relatives aux consommations énergétiques de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur, nécessaires à la bonne exécution du groupement d'achat.

Le Maire,
Yannick PAQUE

